



Communiqué

L'Ambassade d'Algérie informe les membres de la communauté algérienne établis au Japon qu'à partir du 26 Août 2015 certains pays n'accepteront plus les passeports ordinaires, comme documents de voyage valides, du fait que leur validité sera inférieure à trois (3) mois à la date butoir du 24 novembre 2015, à partir de laquelle l'utilisation exclusive des passeports biométriques sera obligatoire.

En conséquence, cette Ambassade exhorte les membres de la communauté algérienne, à s'abstenir d'utiliser les passeports ordinaires en leur possession, pour tout voyage au cours de cette période.

Elle rappelle également que tous les passeports ordinaires doivent être convertis sous le format biométrique, dès que possible. Par conséquent, les citoyens algériens résidant au Japon, régulièrement enregistrés à l'Ambassade, détenteurs d'un passeport ordinaire, indépendamment de sa date d'expiration, sont invités à introduire, dans les meilleurs délais, une demande de passeport biométrique.

En outre, l'Ambassade précise qu'à compter du 1^{er} août 2015, les passeports ordinaires ne seront délivrés que dans les cas d'extrême urgence, dûment justifiés.

C'est ainsi que le passeport ordinaire pourrait être établi ou prorogé, à titre exceptionnel, sur présentation par le demandeur des documents ci-après, selon les situations suivantes:

Décès d'un membre de la famille : présentation d'un acte de décès du défunt accompagné d'un document établissant le lien de parenté direct et du billet d'avion.

Un rendez-vous à la préfecture en vue d'une régularisation administrative de séjour.

L'Ambassade rappelle avec insistance, à chacune et chacun, l'importance d'introduire rapidement les demandes de passeport biométrique, en comptant sur leur traditionnel esprit de coopération, afin de contribuer à la finalisation de l'opération de conversion du passeport ordinaire en biométrique, dans les meilleurs délais et conditions.

L'Ambassade réitère sa traditionnelle disponibilité à recevoir d'éventuelles demandes de clarifications ou autres sollicitations en relation avec cette question.



Tokyo, le 28 juillet 2015

Le Service Consulaire